



Votre interlocuteur :
Service Public d'Assainissement Non Collectif
☎ 04 74 87 53 72 - 04 74 87 94 11
✉ anc@pilatrhodanien.fr

Objet : EXAMEN PREALABLE DE LA CONCEPTION DE VOTRE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Madame, Monsieur,

Vous avez en projet :

- De déposer un permis de construire dans une zone en assainissement non collectif (non desservie par le réseau public d'assainissement des eaux usées),
- De mettre en place une filière d'assainissement non collectif, en dehors d'une demande de permis de construire (réhabilitation etc.).

Conformément aux lois sur l'eau de 1992 et de 2006, *les communes doivent effectuer les contrôles des installations d'assainissement non collectif*. Votre commune a cependant délégué sa compétence en assainissement non collectif à la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien.

Pour les installations neuves ou à réhabiliter, cela consiste en un **examen préalable à la conception**.

Cet examen obligatoire avant l'exécution consiste en une étude du dossier fourni* par le propriétaire de l'immeuble qui vise notamment à vérifier :

- L'adaptation du projet au type d'usage, aux contraintes sanitaires et environnementales, aux exigences et à la sensibilité du milieu, aux caractéristiques du terrain et à l'immeuble desservi,
- La conformité de l'installation envisagée au regard de la réglementation en vigueur.

L'examen préalable à la conception sera réalisé par un technicien de l'entreprise CHOLTON.

Par conséquent, nous vous remercions par avance de bien vouloir nous transmettre le formulaire en page suivante, à compléter, dater et signer avec votre « BON POUR ACCORD ».

Coût du contrôle de conception : 213,50 € TTC

***Les tarifs peuvent être révisés suivant nouvelle délibération du conseil communautaire.
Attention est prise en compte pour la tarification : la date du contrôle*

***Dossier à fournir au préalable de l'examen de conception :**

- **Etude de faisabilité**** à la parcelle pour la définition de l'installation ANC
- Formulaire de déclaration,
- Plan de situation,
- Plan d'implantation, et vue en coupe de la parcelle,
- Autorisation de rejet

****** Concernant cette **étude de faisabilité** : nous vous informons que la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien a conclu un marché public de prestation avec un bureau d'études. Si vous le souhaitez, vous pouvez bénéficier de tarifs avantageux négociés dans le cadre de ce marché.



Communauté de Communes du Pilat Rhodanien
Service Public d'Assainissement non Collectif
9 rue des Prairies
42410 PELUSSIN

EXAMEN PREALABLE DE LA CONCEPTION

Formulaire à nous retourner soit par mail :
anc@pilatrhodanien.fr
Ou par courrier : CC du Pilat Rhodanien - SPANC 9 rue des Prairies 42410 PELUSSIN

Je soussigné(e) M. – Mme - M^{elle} (rayer les mentions inutiles) :

.....

Domicilié(e) à

.....

Téléphone :

Mail :

Donne mon accord pour effectuer **l'examen préalable de conception** par :
**CHOLTON, 197 Ancien Canal de la Madeleine - Saint-Maurice-sur-Dargoire - 69440
CHABANIERE.**

Coût du contrôle : **213,50 € TTC****
**selon dernière délibération du conseil communautaire.

**⚠ Les tarifs peuvent être révisés suivant nouvelle délibération du Conseil
Communautaire.**

Attention, est prise en compte pour la tarification : la date du contrôle

Adresse d'intervention :

.....

Code postal – Commune :

Référence cadastrale :

Fait à **Le**

Signature du demandeur précédée de la mention "BON POUR ACCORD"

**⚠ Conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 31/03/2022, si un
contrôle n'est pas réalisé avant ou après travaux, sans respecter la procédure
administrative du SPANC, le coût du ou des contrôles non réalisés vous sera appliqué
avec une majoration de 10%.**